

ARRETE du **13 MARS 2024**

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

**La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;**

**Vu** le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

**Vu** l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

**Vu** les listes électorales présentées par « CMH/INPH/SNAM-HP », pour l'élection des représentants des praticiens hospitaliers de la section « chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie » ;

**Vu** les listes électorales présentées par « APH-Jeunes Médecins » pour l'élection des représentants des praticiens hospitaliers de la section « chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie » ;

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

Au 2°, section « chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie », sont nommés :

a) au titre de la liste présentée par CMH/INPH/SNAM-HP :

En qualité de membres titulaires :

- Mme Marie-Hélène Ferre Lacoste – CHU de Toulouse, en remplacement de M. Jean-Christophe Paquet – CH d'Orsay (Groupe Hospitalier Nord-Essonne) autorisé à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite,
- M. François Durame – CH d'Orsay (Groupe Hospitalier Nord-Essonne), en remplacement de Mme Marie-Hélène Ferre Lacoste – CHU de Toulouse.

En qualité de membres suppléants :

- M. Francesco Madonna – CHU de Bordeaux, en remplacement de M. François Durame – CH d'Orsay (Groupe Hospitalier Nord-Essonne),
- M. François Nataf – CH de Paris (GHU Paris-psychiatrie et neurosciences), en remplacement de M. Francesco Madonna – CHU de Bordeaux,
- Mme Géraldine Héry – CHU de Paris, en remplacement de M. François Nataf – CH de Paris (GHU Paris-psychiatrie et neurosciences).

b) au titre de la liste présentée par « APH-Jeunes Médecins » :

En qualité de membres suppléants :

- M. Emmanuel Garron – CH de Bastia, en remplacement de Mme Pascale Lepors – CH de Saint Malo autorisée à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite,
- M. Pascal de Bièvre – CH de Meaux-Marne-la-Vallée-Coulommiers (Grand hôpital de l'Est Francilien), en remplacement de M. Emmanuel Garron – CH de Bastia,
- Mme Anne Girousse – CHU de Marseille, en remplacement de M. Pascal de Bièvre – CH de Meaux-Marne-la-Vallée-Coulommiers (Grand hôpital de l'Est Francilien).

#### Article 2

Les mandats des membres nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

#### Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

